

Réf : DCM/2023-39/7.1/13-04

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	29

Date de la convocation : 07/04/2023

Notifiée aux élus le : 07/04/2023

Date de l'affichage : 07/04/2023

OBJET : COMMUNE

Budget primitif principal 2023

SÉANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TREIZE AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 07 avril 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL

Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN

Alain BAILLIEU à Michel LEBLANC

Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

Marielle NEPOTY à Michèle PALLARES

Janine LHUILLIER à Josiane ROSIER-DUFOND

Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR

Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant – sauf pour l'affaire N°15, Mme Marielle NÉPOTY pour le débat et le vote sur l'opération N°83

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud FOUREL

Rapporteur : Régis VIANET

Il est rappelé au Conseil Municipal que :

- L'article L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le Conseil Municipal, en décide ainsi par article ».
- L'instruction budgétaire et comptable M57 précise que le « Conseil Municipal a la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement ».

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter pour le budget Commune, le Budget Primitif 2023 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par opération au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le Budget Primitif 2023 commune qui peut se résumer comme suit
 - **Total des dépenses de fonctionnement cumulées : 16 520 000.00 €**
 - 011 – Charges à caractère général **4 990 000.00€**
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés **8 130 412.00€**
 - 014 – Atténuations de produits **52 619.00 €**
 - 65 – Autres charges de gestion courante **1 482 978.85 €**
 - 66 – Charges financières **225 471.00 €**
 - 67 – Charges exceptionnelles **3 000.00 €**
 - 023 – Virement à la section d'investissement **695 129.15 €**
 - 042 – Opération ordre transfert entre sections **940 390.00 €**

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses de fonctionnement

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

○ Total des recettes de fonctionnement cumulées :	16
○ 013 - Atténuations de charges	138 866.00 €
○ 70 – Produits services, domaine et ventes div	3 212 396.19 €
○ 73 – Impôts et taxes	210 990.00 €
○ 731 – Impôts et taxes (sauf le 731)	8 756 265.00 €
○ 74 – Dotations et participations	2 437 916.00 €
○ 75 – Autres produits de gestion courantes	153 157.00 €
○ 76 – Produits financiers	9.00 €
○ 77 – Produits exceptionnels	190.00 €
○ 042 - Opération ordre transfert entre sections	430 016.00 €
○ 002 – résultat reporté ou anticipé	1 180 194.81 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes de fonctionnement

○ Total des dépenses d'investissement cumulées :	5 553 944.00 €
○ 20 – Immobilisations incorporelles	273 225.00 €
○ 21 – Immobilisations corporelles	2 208 406.00 €
○ 23 Immobilisation en cours (sauf 2324)	1 018 094.00 €
○ 10 – Dotations, fonds divers et réserves	10 100.00 €
○ 16 – Emprunts et dettes assimilées	944 327.00 €
○ 040 – Opérations ordre transfert entre section	430 016.00 €
○ 041 – Opérations patrimoniales	179 256.00 €
○ Reste à réaliser N-1	490 520.00 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses d'investissement

○ Total des recettes d'investissement cumulées :	5 553 944.00 €
○ 13 – Subvention d'investissement (reçues) sauf le 138	278 464.50 €
○ 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 500 000.00 €
○ 21 – Immobilisations corporelles	40 846.00 €
○ 10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	280 000.00 €
○ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	500 000.00 €
○ 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000.00 € (compte 165)
○ 021 – Virement de la section de fonctionnement	695 129.15 €
○ 040 - Opérations ordre transfert entre section	940 390.00 €
○ 041 - Opérations patrimoniales	179 256.00 €
○ Reste à réaliser N-1	116 000.00 €
○ 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	21 858.35 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes d'investissement

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
200	REVISION PLU	200	51 168,00	0,00	56 380,00	56 380,00	56 380,00	0,00
201	ACQUISITION LOCAL POLE CONSTANCE	201	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
49	EGLISE		1 142 648,73	189 276,00	700 000,00	700 000,00	0,00	700 000,00
61	CIMETIERE		88 886,10	0,00	318 094,00	318 094,00	0,00	318 094,00
83	MAS D'AVON		28 080,00	0,00	59 520,00	59 520,00	0,00	59 520,00
84	ECLAIRAGE PUBLIC		753 816,50	0,00	162 222,00	162 222,00	0,00	162 222,00
90	MAISON FRANCE SERVICES		0,00	2 400,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
91	SALLE OUSTAOU		0,00	0,00	32 512,00	32 512,00	0,00	32 512,00
92	ETANG DE LA MARETTE		0,00	0,00	45 180,00	45 180,00	0,00	45 180,00
93	CAISSE EPARGNE		0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00
TOTAL			2 064 599,33	191 676,00	2 223 908,00	2 223 908,00	56 380,00	2 167 528,00

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les opérations d'équipements

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2023 de la Commune dans son intégralité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 25 avril 2023

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2023- 39	Commune – Budget principal 2023 <i>*Mme Marielle NÉPOTY, représentée par Mme Michèle PALLARÈS, ne participe ni au débat ni au vote portant sur l'opération d'investissement N°83)</i>	Pour :	24 ✕	Groupe majoritaire – S. PIGNAN
		Contre :	5	J. RAMS– M. POUGENC - O. BERTRAND– C. BONATO - C. VANDERBISTE
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication